

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean GASTOU
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Maylis DEL PIANTA	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Marylise GASTON	à	Jean-Claude COSTE
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Christophe GUERY (excusé) Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 04-181213-PER-



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) :
FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
ET MAINTIEN DU PARITARISME

M. AURISSET expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics, modifié,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, modifié,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15 mai 2018 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 219 agents,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes du Haut-Béarn égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDE** de faire recueillir, par le CHSCT, l'avis des représentants de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 20.12.18



Le Président



Daniel LACRAMPE